

CAHIER DES CHARGES 2019 D'UN CFT

Le club candidat à l'organisation d'un rassemblement du Championnat de France de Tourisme prend l'engagement de respecter dans son intégralité le règlement du Championnat de France de Tourisme et le présent cahier des charges.

Un CFT se déroule à minima du samedi 14h00 au dimanche 12h00.

Le club organisateur d'un CFT doit accueillir les participants dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité et proposer des activités touristiques (balade touristique, balade avec visite).

Des prestations sont comprises dans le forfait de base et comprennent sans supplément de prix :

- Une activité touristique le samedi après-midi et le dimanche matin,
- La possibilité de camper gratuitement,
- Le repas du samedi soir avec animation,
- Le Petit déjeuner du dimanche matin,
- Un cadeau souvenir.

Des prestations complémentaires sont possibles en option.

Le repas du dimanche midi sera proposé sous forme d'option pour le participant.

Les titulaires d'une licence FFM ou FIM EUROPE en cours de validité bénéficient d'un tarif préférentiel à 37€ pour ce forfait de base.

Pour les non-licenciés, le montant du forfait de base est fixé à 47€.

Les inscriptions parvenues après un délai de 15 jours précédant l'épreuve peuvent être majorées à la discrétion du club.

Le montant des inscriptions pour les participants de moins de 12 ans est à la discrétion du club organisateur.

Un classement sera effectué par le délégué fédéral, et les récompenses seront remises aux récipiendaires suivant l'article 10 du règlement du championnat de France de tourisme après affichage des résultats.

Le club devra accueillir le délégué en cas de visite préalable. Ses frais seront pris en charge par la Commission Nationale de Tourisme.

Le montant de l'inscription de base et le logement du délégué fédéral sera à la charge du club organisateur sur la durée d'intervention du délégué lors de la manifestation (y compris la veille si nécessaire).

DÉTAIL D'UNE ORGANISATION TYPE :

1. Inscription du rassemblement.

Dès réception de l'accord d'inscription au calendrier du championnat de France de tourisme par la commission nationale de tourisme, le club devra faire toutes les démarches administratives obligatoires. Le club affilié inscrit son rassemblement via l'intranet fédéral.

2. Organisation :

Le club doit disposer de personnel d'organisation en nombre suffisant pour assurer le bon déroulement du rassemblement.

Le personnel d'organisation doit être facilement identifiable.

2.1 Infrastructures

Le club doit disposer des infrastructures nécessaires pour recevoir convenablement plusieurs centaines de motocyclistes et disposer d'un local de repli à l'abri des intempéries si besoin.

L'organisateur doit veiller au nombre suffisant, à la propreté des WC et des douches et à l'équipement (poubelle, papier WC, essuie-mains...).

Le déroulé de l'organisation sur un lieu unique (campement et soirée) est un plus.

2.2 Campement

L'emplacement doit être correct (terrain non labouré, non inondé...)

Des douches chaudes et des W-C doivent être à proximité immédiate et en nombre suffisant.

Le terrain doit être accessible en moto même en cas d'intempéries.

L'organisateur doit définir (avec le délégué) la nécessité de mettre en œuvre des mesures de sécurité particulières (site à risque ou autre(s) raison(s))

2.3 Fléchage

Il doit être mis en place avec les flèches fournies par la FFM avant le début de la manifestation, de façon à guider les participants au lieu du rassemblement depuis les grands axes d'arrivée.

2.4 Accueil

A leur arrivée sur le site (parking), les participants doivent être « enregistrés ».

L'organisateur remet au pilote une fiche de renseignement sur laquelle il renseigne l'immatriculation du véhicule et précise le nombre de personnes présentes sur le véhicule.

Cette fiche de renseignement est disponible auprès de la commission tourisme.

Il est conseillé d'apposer un signe distinctif sur les motos afin d'identifier les véhicules déjà enregistrés.

Lors du pointage administratif des participants l'organisateur peut vérifier le permis de conduire du pilote, les certificats d'assurance et d'immatriculation des véhicules.

Le programme de la manifestation doit être affiché visiblement à proximité de l'accueil.

2.5 Pointage fédéral

Le pointage fédéral doit se dérouler dans la continuité de l'accueil des participants et dans de bonnes conditions (espace et luminosité...)

Le pilote participant présente sa licence FFM de l'année en cours, ainsi que la fiche de renseignements au contrôle fédéral.

Ses passagers éventuels doivent être présents à ses côtés lors du contrôle.

L'organisateur doit s'assurer de la mise à disposition du matériel informatique pour l'impression des classements (ordinateur, Acrobat Reader, imprimante, cartouches et papier en nombre suffisant, prises de courant, rallonges, scotch, liste des inscrits...).

2.6 Balade

Les balades guidées doivent être encadrées par suffisamment de personnes connaissant l'itinéraire.
La distance parcourue doit être raisonnable (environ 60Kms sur une demi-journée) ;
Lors des arrêts une place suffisante pour garer l'ensemble des véhicules en toute sécurité doit être prévue.

2.7 Repas

Le repas du samedi soir doit être servi à table.
Il doit dans la mesure du possible avoir un caractère régional.
Il doit comprendre à minima : entrée, plat chaud garni et dessert.
Tous les repas comprennent de plus eau, pain et café.
Les autres repas doivent être prévus, en fonction de la forme proposée, avec les commodités qui vont avec.
Le petit-déjeuner servi jusqu'à 10h, doit comprendre à minima : chocolat, thé ou café, accompagné de pain, beurre et confiture.

2.8 Classements

Seront conformes au règlement du championnat de France de tourisme.
Les résultats seront affichés de manière lisible dans un endroit suffisamment éclairé et accessible à minima 30 mn avant la remise des prix.

2.9 Remise des prix

Se conformer au Règlement pour la remise des récompenses du Championnat de France (Chapitre 10)
Les récompenses sont à la charge de l'organisateur.
Un repli à l'abri doit être prévu à cet usage.
L'annonce des résultats devra être audible.

3. Options à supplément de prix

Les options et leur tarif doivent être stipulés sur le bulletin d'inscription.

Le club candidat à l'organisation d'un CFT prend l'engagement de respecter dans son intégralité le présent cahier des charges et de se conformer au règlement du Championnat de France de Tourisme.

Date :

Signature :
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)